



info

MÉTIER DE L'ÉLECTRICITÉ DU CANTON DU VALAIS

Adaptations au 1er janvier 2025

 **SCIV**
Le syndicat

SALAIRES RÉELS

Les salaires réels sont augmentés au 1er janvier 2025 de 1.2 % pour tous les travailleurs qui sont entrés dans l'entreprise avant le 1er octobre 2024. À partir de Fr. 5'800.- par mois de salaire, l'augmentation est facultative.

SALAIRES HORAIRES MINIMA

1	Monteur sans CFC	
	• première année civile	Fr. 24.60
	• deuxième année civile	Fr. 24.85
	• troisième année civile	Fr. 25.15
	• dès la quatrième année civile	Fr. 26.25
2	Electricien de montage CFC / monteur-automaticien CFC	
	• première et deuxième année civile qui suit le CFC	Fr. 26.-
	• dès la troisième année civile qui suit le CFC	Fr. 27.-
2a	Electricien de montage CFC / monteur-automaticien CFC	
	• de plus de 10 ans d'expérience dans la branche (formation non comprise)	Fr. 28.55
3	Installateur - électricien CFC / automaticien CFC	
	• première et deuxième année civile qui suit le CFC	Fr. 27.-
	• troisième année civile qui suit le CFC	Fr. 28.75
	• dès la quatrième année civile qui suit le CFC	Fr. 28.95

3a Installateur - électricien CFC / automatique CFC	
• de plus de 10 ans d'expérience dans la branche (formation non comprise)	Fr. 29.60
4 Spécialiste en télécommunications ou MCR (Télématicien)	
• première année civile qui suit le CFC	Fr. 27.40
• dès la deuxième année civile qui suit le CFC	Fr. 30.45
4a Spécialiste en télécommunications ou MCR (Télématicien)	
• de plus de 10 ans d'expérience dans la branche (formation non comprise)	Fr. 30.45
5 Chef de chantier (certificat de monteur spécialisé)	Fr. 30.85

AUTRES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

ALLOCATIONS FAMILIALES

L'allocation pour enfant passera de Fr. 305.- à Fr. 327.- et l'allocation de formation de Fr. 445.- à 477.- et le supplément d'allocations à partir du 3ème enfant passera de Fr. 100.- à Fr. 108.-, sans toucher au taux de cotisations des travailleurs de 0.17%.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Les cours de formation continue sont en ligne.

Vous pouvez les consulter sur notre site ou en scannant le QR-Code!

